

Hopfenweg 21
PF/CP 5775
CH-3001 Bern
T 031 370 21 11
info@travailsuisse.ch
www.travailsuisse.ch

Congrès de Travail.Suisse du 14 septembre 2019 / Résolution

Garantir les rentes – soutenir le compromis des partenaires sociaux

En raison de l'augmentation de l'espérance de vie et des bas taux d'intérêts, la prévoyance professionnelle doit être réformée. Avec l'Union syndicale suisse (USS) et l'Union patronale suisse (UPS), Travail.Suisse a élaboré une proposition de réforme et l'a soumise au Conseil fédéral. Elle permet de maintenir le niveau des rentes malgré un taux de conversion plus bas, de mieux assurer les personnes travaillant à temps partiel et de charger moins fortement les travailleurs et travailleuses âgés.

Le compromis combine un plus grand effort d'épargne individuelle avec un élément de solidarité, le supplément de rente. Il en résulte une solution qui est efficiente et équilibrée et qui prend en considération les besoins de toutes les générations.

La mise en œuvre du compromis renforcera en général le système de la prévoyance professionnelle car les adaptations nécessaires arrivent dans la bonne mesure et au bon moment.

Les voix toujours plus fortes qui remettent de plus en plus en question le système de prévoyance vieillesse sont ainsi contredites. Le compromis des partenaires sociaux montre qu'il est possible de réformer la prévoyance vieillesse sans qu'il en résulte de réductions des rentes ou des coûts insupportables. Le compromis met aussi en évidence le fait que les partenaires sociaux sont capables d'élaborer de bonnes solutions tournées vers l'avenir.

Travail.Suisse demande :

- Après en avoir élaboré les détails techniques, le Conseil fédéral doit soumettre au Parlement le compromis actuel sur la prévoyance professionnelle sans le modifier.
- Le Parlement doit adopter le compromis LPP des partenaires sociaux sans procéder à des adaptations de fond.
- Il faut mettre en œuvre le compromis LPP des partenaires sociaux déjà en 2022 et stabiliser durablement le système de la prévoyance professionnelle avec les adaptations nécessaires.
- Il faut prendre dans une prochaine étape des mesures régulatrices supplémentaires pour que les rendements sur le capital de vieillesse parviennent complètement aux personnes assurées. Ils ne doivent plus mener à des bénéfices plus élevés pour les assureurs-vie et contribuer à des revenus surfaits pour les conseillers financiers privés.
- La politique monétaire a largement épuisé ses possibilités d'affaiblir le cours du franc. La Confédération doit maintenant examiner des mesures permettant à la Banque nationale suisse (BNS) de supprimer les taux d'intérêts négatifs. Il faut en particulier examiner un impôt sur certaines transactions financières.